

Octobre 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--------------------------------------	--------------	---	---	---	---

CONSEIL

Cent quarante-troisième session

Rome, 28 novembre-2 décembre 2011

Rapport de la cent quarante et unième session (session extraordinaire) du Comité financier Rome, 2-4 novembre 2011

Résumé

La cent quarante et unième session (session extraordinaire) du Comité a été organisée principalement pour examiner les modifications du Programme de travail et budget 2012-2013 et adresser des recommandations au Conseil à ce sujet. Dans son rapport de la session, le Comité:

- Recommande au Conseil i) d'approver les propositions de modification du Programme de travail et budget 2012-2013 et la révision qui en découle de la répartition des ouvertures nettes de crédits par chapitre budgétaire figurant dans le document CL 143/3 (par. 16) et ii) d'examiner, pour approbation, les propositions du Directeur général relatives à l'amélioration de la politique de remboursement des dépenses de soutien qui bénéficient de l'appui d'une grande majorité des membres du Comité (par. 14).
- Informe le Conseil de ses débats concernant i) les progrès faits en matière de mise en œuvre du Plan d'action immédiate (par. 25); ii) les modalités concernant toute nouvelle modification du PTB 2012-2013 pendant la phase de mise en œuvre (par. 17) et iii) ses propres méthodes de travail (par.30).

Mesures suggérées au Conseil

- Le Conseil est invité à approuver les recommandations du Comité au sujet de la répartition révisée des ouvertures nettes de crédits par chapitre budgétaire découlant des propositions de modifications du Programme de travail et budget 2012-2013 figurant dans le document CL 143/3.
- le Conseil est invité à examiner, pour approbation, les propositions relatives à l'amélioration de la politique de remboursement des dépenses de soutien de l'Organisation qui figurent dans le document *FC 140/8 – reissued*.
- Le Conseil est invité à souscrire aux vues du Comité en ce qui concerne la mise en œuvre du PAI, les modalités de prise en compte de toute nouvelle modification du PTB pendant la phase de mise en œuvre de 2012-2013 et ses propres méthodes de travail.

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06 5705 5987

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Table des matières

	Pages
Introduction	3
Questions relatives à la FAO.....	4
Mesures de nature à améliorer la mise en œuvre de la politique de l'Organisation concernant les dépenses d'appui.....	4
Ajustements au Programme de travail et budget 2012-2013	5
Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI)	6
Méthodes de travail du Comité financier	7
Date et lieu de la cent quarante-deuxième session.....	7

**RAPPORT DE LA CENT QUARANTE ET UNIÈME SESSION
(SESSION EXTRAORDINAIRE) DU COMITÉ FINANCIER**
2-4 novembre 2011

Introduction

1. Le Comité a présenté au Conseil le rapport de sa cent quarante et unième session (session extraordinaire), tel qu'il figure ci-après.

2. Outre le Président, M. Moungui Médi, ont assisté à la session les représentants suivants:
 - Mme Emily Collins (Australie);
 - M. Olyntho Vieira (Brésil);
 - M. Laurent D. Coulibiati (Burkina Faso);
 - Mme Karen Johnson (États-Unis d'Amérique);
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie);
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde);
 - M. Hideya Yamada (Japon);
 - Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït);
 - M. Fouzi Lekjaa (Maroc);
 - S.E. M. Miguel Ruíz-Cabañas Izquierdo (Mexique);
 - M. Ronald Elkhuizen (Pays-Bas).

3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Emily Collins (Australie) avait été désignée en remplacement de M. Travis Power à cette session;
 - M. Fouzi Lekjaa avait été désigné en remplacement de M. Amal Belcaïd en qualité de représentant du Maroc pour le restant de son mandat;
 - Mme Eva van Woersem (Pays-Bas) avait été désignée en remplacement de M. Elkhuizen pendant une partie de cette session;
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan) ne pouvait pas assister à la session.

4. Des résumés des qualifications des suppléants peuvent être téléchargés sur le site web des organes directeurs et des organes statutaires de la FAO, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/fr/>.

5. Ont assisté également à la cent quarante et unième session (session extraordinaire) du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres suivants:
 - Allemagne;
 - Canada;
 - France;
 - Philippines.

Questions relatives à la FAO

Mesures de nature à améliorer la mise en œuvre de la politique de l'Organisation concernant les dépenses d'appui

6. Le Comité a rappelé que la Conférence, à sa trente-septième session, tenue en juin-juillet 2011, avait réaffirmé la politique de remboursement intégral des dépenses qui avait été approuvée par le Conseil en novembre 2000 conformément à l'article 6.7 du Règlement financier et avait donné pour instructions au Conseil de mettre en œuvre des mesures de nature à améliorer ces remboursements pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires, en s'appuyant sur l'expérience d'autres institutions des Nations Unies¹.

7. Le Comité a également rappelé que la Conférence avait indiqué qu'elle était préoccupée par la persistance du sous-remboursement des dépenses de soutien administratif et opérationnel et avait demandé instamment au Directeur général a) de s'attacher vigoureusement à améliorer le remboursement des dépenses de soutien opérationnel et administratif pour les activités financées par des fonds extrabudgétaires, notamment dans des domaines tels que les frais, la sécurité et les systèmes et technologies d'information à l'échelle des pays, comme il avait été précédemment proposé au Comité financier en juillet 2009; b) de mettre au point de nouveaux mécanismes, le cas échéant, en s'appuyant sur l'expérience d'autres institutions des Nations Unies, notamment une majoration des coûts des collaborateurs de projets, afin de permettre le remboursement des frais plus étroitement liés à la dotation en effectifs des programmes et projets et c) de présenter les moyens d'améliorer le remboursement des frais, en vue de leur examen par le Comité financier à sa session d'octobre 2011 et de leur approbation par le Conseil avant la fin de 2011².

8. Le Comité a examiné les mesures proposées par le Directeur général pour réduire le manque à percevoir au titre du remboursement des frais et il a reconnu qu'elles étaient conformes aux instructions données par la Conférence à sa trente-septième session.

9. Le Comité a demandé au Secrétariat un complément d'informations sur les raisons pour lesquelles l'OMS avait été choisie comme organisme de référence et il a été informé que la FAO et l'OMS étaient deux institutions techniques spécialisées ayant des activités normatives et opérationnelles, notamment sous forme d'une présence considérable sur le terrain, dotées de systèmes de planification et d'établissement de rapports analogues et utilisaient un même logiciel comptable.

10. Le Comité a également examiné la justification, de la part du Secrétariat, du remboursement des frais de soutien dans le cadre de «frais d'occupation du poste». Le Comité a rappelé qu'une approche supposant «une majoration sur les dépenses de personnel des projets, qui permettrait un recouvrement des dépenses les plus étroitement associées aux effectifs en personnel des programmes et projets» avait été décrite avec précision dans les instructions données par la Conférence à sa trente-septième session.

11. La grande majorité des membres du Comité ont été favorables à une majoration des frais de personnel des projets et des frais de consultant de projets visant: a) à obtenir le recouvrement des frais variables indirects des services fournis en relation avec le recrutement et la gestion du personnel de projets lorsque les taux de remboursement au titre des dépenses d'appui étaient appliqués au-dessous des plafonds, reconnaissant que l'application de cette majoration n'aboutirait pas à un dépassement du plafond applicable pour le projet en question; et b) à améliorer le remboursement des dépenses pour les catégories de dépenses directes variables qui étaient en grande partie exclues de la politique de la FAO en matière de dépenses d'appui, mais qui étaient en règle générale remboursées par d'autres institutions des Nations Unies, notamment les dépenses informatiques, les frais liés à l'occupation des bureaux et la sécurité au Siège, compte tenu du fait que ces éléments avaient été précédemment proposés au Comité financier en juillet 2009 et mis en exergue par la Conférence à sa trente-septième session en vue de leur recouvrement.

¹ Résolution 5/2011, paragraphe 4 du dispositif.

² C 2011/REP, paragraphe 100.

12. Un membre a déclaré qu'il n'était pas favorable pour l'instant à l'application des mesures proposées et il a demandé un complément d'informations afin d'assurer la transparence pleine et entière de la méthodologie et des incidences pour les donateurs. Un autre membre a fait part de certaines réserves en ce qui concerne l'approche proposée et il a indiqué qu'il préférait l'approche suivie par les fonds et programmes des Nations Unies, qui favorisait l'inscription d'une plus grande partie des coûts directs au budget des projets. Ces deux membres ont proposé de rapporter la prise de décision à ce sujet en attendant que l'on dispose d'un complément d'informations permettant une analyse et des débats approfondis pour la prise de la décision finale.

13. Un autre membre a noté que ces dernières années, le montant des contributions volontaires était supérieur à celui des contributions ordinaires à la FAO et la décision du Conseil à ce sujet pourrait avoir des incidences sur les contributions volontaires à venir aux projets de la FAO.

14. Rappelant les instructions de la Conférence selon lesquelles les moyens de nature à améliorer le remboursement des dépenses seraient présentés au Conseil pour approbation d'ici à la fin de 2011, **le Comité**:

- a) **a transmis la proposition du Directeur général figurant dans le document FC 140/8 re-issued, avec l'appui d'une grande majorité des membres du Comité;**
- b) **a demandé que des consultations informelles supplémentaires soient menées entre le Secrétariat et les membres intéressés, selon les besoins, afin de faciliter l'approbation par consensus de la proposition par le Conseil à sa cent quarante-troisième session;**
- c) **a souligné qu'il importait de rechercher en permanence les modalités les plus efficaces et les plus économies de moyens pour fournir un appui administratif et opérationnel aux projets.**

Ajustements au Programme de travail et budget 2012-2013

15. Le Comité a examiné les ajustements à apporter au Programme de travail et budget (PTB) pour 2012-2013 en portant notamment son attention sur le Centre des services communs, les ajustements relatifs à la création de postes, les ajustements structurels, l'allocation de ressources au titre de l'Objectif stratégique K (équité hommes-femmes), les gains d'efficience supplémentaires, les économies ponctuelles et l'emploi prévu du solde non dépensé de 2010-2011. Le Comité s'est dit satisfait du document dans son ensemble et s'est félicité que le Directeur général en exercice ait consulté le Directeur général nouvellement élu pour élaborer l'approche et les ajustements qui en ont découlé.

16. Le Comité:

- a) **a pris note du fait que les orientations et les décisions de la Conférence avaient été suivies dans tous les domaines;**
- b) **a souscrit à la révision relative à la création de postes inscrits au budget et aux changements structurels;**
- c) **a recommandé au Conseil d'approver la nouvelle répartition des ouvertures nettes de crédit par chapitre budgétaire;**
- d) **a noté que le montant de 6,5 millions d'USD qui restait à dégager donnait au nouveau Directeur général toute latitude pour identifier des économies à réaliser.**

17. Le Comité a considéré que d'autres virements budgétaires pourraient avoir lieu en raison de la planification du travail et de l'utilisation des modalités de mise en œuvre les plus efficaces et efficientes pendant l'exercice biennal. En outre, le Comité a reconnu que des activités pourraient faire l'objet de nouveaux ajustements en 2012 pour que le futur Directeur général ait une plus grande marge de manœuvre. À cet égard, **le Comité**:

- a) **a rappelé que, lors de la session d'octobre 2011 de la Réunion conjointe, les membres des comités participants avaient donné une orientation en rejetant le principe selon lequel les éventuelles ressources supplémentaires dégagées par les économies réalisées lors de**

- l'exécution du programme lié aux Objectifs fonctionnels X et Y seraient utilisées pour renforcer les bureaux décentralisés³;**
- b) a souligné que tout nouvel ajustement à apporter au PTB devait être effectué selon les procédures établies et a rappelé que les virements à l'intérieur d'un même chapitre et entre chapitres devaient être traités conformément à l'Article 4.5 du Règlement financier.**

Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI)

18. Le Comité a examiné le document CL 143/10 *Rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate* qui renseigne sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI) au second semestre de 2011 et actualise les informations communiquées à la Conférence de la FAO à sa trente-septième session. Il s'est félicité que le rapport mette l'accent sur les principales réalisations obtenues à ce jour dans le contexte de la vision et des avantages attendus de la réforme et a noté que le premier rapport d'avancement de 2012 donnerait des indications détaillées sur l'état d'avancement de toutes les actions du PAI ainsi que des informations financières complètes pour l'année 2011.

19. Le Comité a noté qu'il était prévu de reporter 20 pour cent seulement des actions du PAI à 2012-2013, mais que, si on les évalue en termes de coûts, de travail et de temps, leur proportion est en réalité de 40 pour cent compte tenu de leur complexité, des difficultés qu'elles soulèvent et de leurs liens de dépendance.

20. Le Comité a noté que les dépenses au titre du PAI (c'est-à-dire le total des sommes dépensées et engagées) entre janvier et septembre 2011 s'élevaient à 18,76 millions d'USD, ce qui laisse environ un tiers du budget de 2011 pour couvrir les dépenses du dernier trimestre 2011 (10,17 millions d'USD). Le Comité a fait part de sa préoccupation quant à l'aptitude du Secrétariat à dépenser le solde pendant la période restante et des explications lui ont été données quant aux modalités des décaissements. Il a également pris note du fait que le solde inutilisé était évalué à 3,5 millions d'USD, montant correspondant à des économies effectuées sur les charges récurrentes du PAI et à un report de dépenses d'investissement ponctuelles de 2011 sur 2012. Il subsistait donc un solde de 6,67 millions d'USD à dépenser entre octobre et décembre 2011.

21. Le Comité a noté que, conformément à la Résolution 5/2011 de la Conférence, tout crédit non dépensé sur les ouvertures de crédits pour 2010-2011 serait utilisé aux fins de la mise en œuvre intégrale du PAI en 2012-2013.

22. Le Comité s'est félicité du travail accompli sur les risques inhérents à l'exécution du PAI et a encouragé le Secrétariat à continuer à donner une grande priorité à la gestion des risques liés au PAI afin de pouvoir tirer le meilleur parti du renouveau de la FAO. Le Comité a noté que les chefs de projet du PAI devaient continuer à diriger des actions liées à la réforme tout en assumant d'autres responsabilités par ailleurs, mais que leur manque de moyens constituait un risque majeur.

23. Le Comité a encouragé les Membres à continuer à œuvrer pour obtenir un consensus sur les questions liées au PAI qui sont en suspens, notamment celles que la Direction considère comme étant l'objet de «retards considérables».

24. Le Comité s'est félicité de la mission consultative conduite par une société de conseil externe dans le but de soumettre des recommandations sur la stratégie de mise en œuvre du PAI, une place plus particulière étant faite aux changements que la Direction devrait apporter dans l'ensemble de l'Organisation pour que le PAI porte tous ses fruits.

³ CL 143/7, paragraphe 9 e).

25. **Le Comité:**

- a) **a reconnu que la mise en œuvre du PAI avait atteint un stade décisif et que certaines actions du PAI parmi les plus difficiles à mettre en œuvre compte tenu de leur complexité, des risques inhérents et de leurs liens d'interdépendance étaient reportées à 2012-2013;**
- b) **a dit attendre avec intérêt de recevoir un état complet des dépenses du PAI en 2011 dans le prochain rapport d'avancement sur la mise en œuvre du PAI;**
- c) **a encouragé le Secrétariat à continuer à mettre l'accent sur la gestion des risques inhérents à l'exécution du PAI et sur la gestion du changement afin que la réforme de la FAO porte tous les fruits et exerce tous les effets qu'on en attend.**

Méthodes de travail du Comité financier

26. Le Comité a poursuivi la réflexion entamée à sa cent quarantième session sur la possibilité que le Président et/ou le Vice-Président participent aux conférences régionales de l'Organisation, ainsi que sur la possibilité d'organiser des visites de terrain pour les membres du Comité, ce qui leur permettrait d'assumer leurs responsabilités en meilleure connaissance de cause.

27. Le Comité a reconnu que, dans le cadre de la réforme de la FAO, le rôle de gouvernance des conférences régionales était d'une importance croissante pour l'Organisation et que, par ailleurs, il correspondait mieux au mandat du Comité que lors des années précédentes. Il a convenu que la présence du Président ou du Vice-Président aux conférences régionales pourrait enrichir les débats concernant des questions en rapport avec le mandat du Comité financier, notamment l'examen des éléments du PTB, étant entendu qu'un rôle clairement défini du représentant du Comité financier serait convenu d'un commun accord avec les organisateurs des conférences régionales. Il a également été reconnu qu'une meilleure compréhension des apports des conférences régionales permettrait d'enrichir les débats du Comité financier.

28. Le Comité a noté qu'il serait utile, du point de vue des coûts, d'examiner d'autres modalités, notamment l'emploi d'outils audiovisuels à distance, permettant d'optimiser les échanges de connaissances aux conférences régionales.

29. De même, en ce qui concerne la possibilité d'organiser des visites de terrain, le Comité est convenu qu'il était important d'examiner la participation de ses membres à des visites ciblées géographiquement et d'une manière qui corresponde expressément au mandat du Comité. Il a reconnu que ces visites sont à distinguer des visites de terrain effectuées par les membres du Conseil.

30. **Le Comité:**

- a) **a approuvé en principe la proposition relative à la participation du Président ou du Vice-Président aux conférences régionales de la FAO, à condition que leur rôle soit clairement défini, et demandé au Secrétariat de formuler des observations sur les modalités optimales et les coûts de sa mise en œuvre;**
- b) **a fait sienne l'idée d'une participation des membres du Comité à des visites de terrain en rapport avec le mandat du Comité et a demandé au Secrétariat de formuler des observations sur les modalités optimales et les coûts de sa mise en œuvre.**

Date et lieu de la cent quarante-deuxième session

31. Le Comité a été informé que sa cent quarante-deuxième session aurait lieu à Rome les 7 et 8 novembre 2011.